



## DANS LE MORBIHAN

### Hausse du Gazole non routier (GNR), Jacques LE NAY Intervient auprès de Bruno LE MAIRE, ministre de l'Economie et des Finances



Dans un courrier adressé à Bruno LE MAIRE et en soutien de la situation exposée par les membres de la Chambre Nationale de l'Artisanat, des Travaux publics et Paysagistes (CNATP) du Morbihan à Jacques LE NAY, le sénateur a attiré l'attention du ministre de l'Economie et des Finances sur les préoccupations des artisans de ce secteur.

Le sénateur a rappelé au ministre que **la profession s'est préparée**, conformément à l'obligation votée dans la loi de finances pour 2020, à l'**augmentation du gazole (GNR) prévue au 1<sup>er</sup> juillet**.

Cependant, il avait été voté que concomitamment à l'augmentation du GNR, le gazole destiné aux entreprises du secteur des travaux publics bénéficierait au 1<sup>er</sup> juillet d'une **teinte destinée à éviter les vols** et qu'une liste du **matériel pouvant utiliser ledit gazole** serait publiée.

Or, rappelle Jacques LE NAY à Bruno LE MAIRE « **à ce jour les deux conditions susmentionnées n'étant pas mises en place, la profession demande à juste titre un report de la hausse du GNR** ».

Aussi, le sénateur attend du ministre de l'Economie et des Finances des éléments de nature à rassurer ses interlocuteurs quant au report de la hausse du GNR.

## AU PARLEMENT

### Second tour des élections municipales



Le 2 juin, les sénateurs ont adopté en première lecture la **proposition de loi** tendant à **sécuriser l'établissement des procurations électorales** et l'**organisation du second tour des élections municipales de juin 2020**.

Ce texte vise à **mieux protéger les électeurs** et tous **ceux** (présidents de bureau de vote, assesseurs, scrutateurs du dépouillement, agents municipaux ...) qui **participent aux opérations de votes** lors du second tour des élections municipales. Ce texte prévoit notamment que :

- Un mandataire puisse **disposer de deux procurations** (au lieu de une actuellement),
- Que les personnes les plus fragiles puissent **établir plus facilement leur procuration** depuis leur domicile, sans avoir à se déplacer à la gendarmerie ou au poste de police,
- Que **les procurations établies pour le premier tour de mars 2020 restent valables**, sauf avis contraire du mandant,
- Que **l'Etat finance les masques** devant être mis à la disposition des électeurs et des membres du bureau de vote.

Les sénateurs ont notamment adopté des amendements pour **permettre à un électeur de disposer d'une procuration** dans une **autre commune** pour voter au nom de son conjoint, partenaires pacs ou concubin et pour **prévoir une transmission dématérialisée des procurations** par les autorités compétentes pour les établir. [en savoir plus](#)

### Soutien aux entreprises



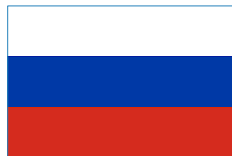
La **proposition de loi** tendant à **définir et à coordonner les rôles respectifs des assurances et de la solidarité nationale dans le soutien des entreprises victimes d'une menace ou d'une crise sanitaire majeure**, a été adoptée par les sénateurs en première lecture.

Ce texte vise à **apporter une protection aux entreprises en cas de menace ou de crise sanitaire** qui les obligerait à fermer ou à réduire fortement leur activité. Elle tend à instaurer une **couverture obligatoire des entreprises par les assurances** pour les pertes générées dans ces cas, ainsi qu'à permettre le financement de cette couverture obligatoire par un **fonds de l'Etat**.

La proposition de loi prévoit notamment :

- La **couverture obligatoire des entreprises** dès lors qu'elles souscrivent un **contrat de protection** de leurs biens, contre les pertes d'exploitation générées par les mesures prises dans le cadre d'une menace ou d'une crise sanitaire grave,
- Le financement de cette couverture obligatoire par une **cotisation annuelle additionnelle**,
- Le soutien d'un **fonds de l'Etat pour les assureurs**. [en savoir plus](#)

### La commission des Affaires étrangères entend l'Ambassadeur de France en Russie



La commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées du Sénat a entendu, en visioconférence, **Pierre LÉVY, ambassadeur de France en Russie**.

Un point de situation extérieure et intérieure sur la Russie était à l'ordre du jour de cette réunion. Ce fut l'occasion pour **Jacques LE NAY** d'interroger l'ambassadeur sur les **ambitions africaines de la Russie** ainsi que sur la **situation de Philippe DELPAL**. Banquier français réputé à Moscou, chargé des services financiers du renommé fonds d'investissement BARING VOSTOK, Philippe DELPAL est actuellement **poursuivi en Russie pour fraude** puis pour **détournement**.

## Politiques publiques pour la jeunesse



En présence de Gabriel ATTAL, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Education et de la Jeunesse, le Sénat a débattu à la demande du groupe Socialiste et républicain, sur le thème « **Quelles nouvelles politiques publiques à destination de la jeunesse afin d'aider ces publics particulièrement exposés dans la prise en charge des conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire actuelle ?** ».

Pour les sénateurs, la priorité dans cette crise sociale liée à l'épidémie de Covid-19 est d'aider les plus fragiles et notamment les jeunes. Pour ces derniers, il sera difficile d'accéder à un emploi compte tenu du **marché du travail dégradé**, subissant le **non-renouvellement des CDD**, l'**absence de protection sociale** liée à l'ubérisation, l', sans compter les **souçons** qui pèsent sur la valeur des **diplômes délivrés cette année**.

Pour le groupe Socialiste et républicain « **L'Etat, garant de la justice sociale, doit soutenir l'emploi des jeunes et leur accès au logement** ». Les sénateurs estiment que les **mesures mises en place peuvent être améliorées**. Ils ont débattu notamment de la **relance des contrats d'avenir**, la **réactivation des emplois aidés**, l'**élargissement du service civique**, le **report des premières mensualités de prêts étudiants**, l'**ouverture au RSA aux jeunes de plus de 18 ans sans ressource**, pour **éviter** que les **jeunes ne basculent dans la précarité**, la **pauvreté** et ne soient les **premières victimes de l'explosion du chômage**.

Ces échanges ont permis d'attirer l'attention du Gouvernement sur les conséquences sociales et économiques de cette crise sanitaire qui met en lumière de **profondes inégalités** ainsi qu'une **fracture numérique, éducative, civique et culturelle**.

Les sénateurs, pour lesquels un accompagnement éducatif, financier et social est indispensable, **restent en attente du plan de relance pour la jeunesse** et seront attentifs aux mesures concrètes qui, selon le Gouvernement, doivent être annoncées dans les semaines à venir. [revoir le débat](#)

## Questions de contrôle au Gouvernement



Renommées « Questions de contrôle au Gouvernement » et toujours organisées selon des mesures strictes d'hygiène, de distanciation dans l'hémicycle et en effectif réduit, **les sénateurs ont interrogé le Gouvernement sur la gestion de l'épidémie de Covid-19 et ses conséquences pour le pays**. [voir la vidéo](#)

Le 3 juin, Christophe CASTANER, ministre de l'Intérieur, a été interpellé sur les **étiquettes politiques des maires**.

Le groupe Union centriste a interrogé Agnès PANNIER-RUNACHER, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Économie et des Finances, sur la **situation** et l'**avenir** du **groupe RENAULT** et plus particulièrement sur le plan de relance de 5 milliards d'euros accordés par l'Etat à l'entreprise RENAULT qui, en contrepartie, garantit le maintien des emplois. Le sénateur Jacques LE NAY,

**particulièrement engagé et mobilisé pour l'emploi et l'activité industrielle nationale**, a été **associé à cette question**.

Olivier VERAN, ministre des Solidarités et de la Santé, a également été interpellé par le groupe Union centriste quant aux **restrictions de produits anesthésiques**. Les inquiétudes quant à la **gestion par l'Etat des produits anesthésiques** et une **clarification** des clés de **répartition** des produits étaient au cœur des échanges. La **relocalisation** en France et en Europe de l'**approvisionnement des médicaments**, l'amélioration des **relations** entre la **police** et les **citoyens**, la **situation** dans les **banlieues** et les **visites ministérielles** font aussi partie des questions posées aux membres de l'exécutif.

## Efficacité des aides personnelles au logement



Le Sénat a adopté la **proposition de loi** visant à **garantir l'efficacité des aides personnelles au logement**. Le texte entend remettre au cœur de la définition des aides au logement les **intérêts des allocataires**. Le texte initial comporte cinq articles tendant à :

- **supprimer le délai de carence** d'un mois pour le versement des aides personnelles au logement,
- revenir sur l'application d'un **seuil de non-versement**, aujourd'hui fixé à 10 euros,
- créer une **présomption de bonne foi** lorsque la baisse des ressources est liée à la crise sanitaire,
- revenir sur la **désindexation des APL**,
- constituer le **gage financier**. [en savoir plus](#)

## Encadrer le démarchage téléphonique



Les sénateurs ont adopté la **proposition de loi** visant à **encadrer le démarchage téléphonique** et à lutter contre les appels frauduleux. Ils ont notamment adopté des amendements tendant notamment à :

- instaurer un **identifiant d'appel** obligatoire, sous forme de préfixe, permettant d'identifier l'appel comme un démarchage téléphonique ou une prospection commerciale,
- rétablir l'interdiction « **de toute prospection commerciale de consommateurs par voie téléphonique qui vise la vente par des professionnels d'équipements ou de travaux destinés à des logements et permettant la réalisation d'économies d'énergie ou la production d'énergies renouvelables** ». [en savoir plus](#)

Pour accéder à l'ordre du jour du Sénat cliquer [ICI](#)

Source <http://www.senat.fr/>

Jacques LE NAY - Sénateur du MORBIHAN

E-mail : [j.le-nay@senat.fr](mailto:j.le-nay@senat.fr)

Site web officiel : <http://www.jacques-lenay.com/>



Palais du Luxembourg  
15, Rue de Vaugirard  
75006 PARIS  
Tél : 01 42 34 15 42

Collaborateurs parlementaires  
Okba MERABET — Tél : 06 31 48 21 80  
Margot SIMON — Tél : 06 31 00 26 81



Permanence parlementaire  
5, rue du Docteur Berthy  
56240 PLOUAY  
Tél : 02 97 11 61 20

Collaborateurs parlementaires  
Vincent COWET — Tél : 06 28 28 74 66  
Gwenn LE NAY — Tél : 06 43 66 96 23

Directeur de la publication : Jacques LE NAY, Sénateur du Morbihan  
Conception et réalisation : Laurence FANE — [laurence.fane@gmail.com](mailto:laurence.fane@gmail.com)